

BULLETIN D'INSCRIPTION

Marché Nocturne – JURANÇON

Vendredi 26 août 2022

Place du Junqué 18h à 23h

Installation à 16h30

Participation uniquement sur inscription



NOM : PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE : CP VILLE :

TELEPHONE : COURRIEL :

N° SIRET :

ACTIVITES ET NATURE DES OBJETS ET /OU PRODUITS EXPOSES :

.....

BESOIN ELECTRIQUE		PUISSANCE ELEC	PRISES		GROUPE ELECTROGENE	
OUI	NONW	Monophasée	Triphasée	OUI	NON

STAND	BARNUM	CAMION FOOD TRUCK
.....ml	OUI NON	DIMANSIONS : *

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT : (les dossiers ne seront traités que lorsqu'ils seront complets)

- ✓ **Justificatifs d'activité (Extrait KBIS)**
- ✓ **Attestation d'assurance en Responsabilité Civile **PROFESSIONNELLE****
- ✓ **Le règlement intérieur de participation ci-joint.**

A retourner **avant le 19 août** par mail : c.lurdos@ville-jurancon.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Marché de Nuit – Jurançon – 26 Aout 2022

Le présent règlement a pour objet d'établir les règles de fonctionnement du marché de nuit du 26 Aout 2022 - Place du Junqué – 64110 Jurançon organisé par la Ville de Jurançon.

La participation est entièrement gratuite pour les exposants.

Article 1 :

Sont autorisés à participer : les artisans, les producteurs, les artistes et les revendeurs, secteur alimentaire ou non alimentaire. Sous réserve de la transmission de leur extrait KBIS et Responsabilité civile en cours de validité.

Article 2 :

La Ville de Jurançon, organisatrice du marché de nuit, décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, d'accident ou de dégradation de matériel.

Article 3 :

L'attribution des emplacements est de la seule compétence des organisateurs.

Article 4 :

La participation est obligatoirement soumise à inscription.

Les dossiers d'inscriptions devront être reçus avant le **19 Aout 2022** soit par mail soit par courrier postal.

c.lurdos@ville-jurancon.fr / Service évènementiel – 6 Rue Charles de Gaulle – 64110 Jurançon

Tout dossier ne sera traité que lorsqu'il sera complet. Pour être complet un dossier doit comporter la fiche d'inscription, le règlement signé, l'attestation d'assurance professionnelle, l'extrait d'inscription au registre du commerce.

Article 6 :

Les organisateurs valideront les dossiers, parmi les dossiers complets et se réservent le droit de ne pas retenir les dossiers non conformes à la manifestation.

Article 7 :

Un comportement de respect envers les organisateurs, les autres exposants et le public est exigé.

En cas de non application des règles de bienséance, les organisateurs auront la possibilité de vous exclure sans recours possible.

Article 8 :

Si empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir les organisateurs dès que possible.

Article 9:

Horaires : arrivé à partir de 16h30, ouverture à 18h et fermeture du marché à 23h.

Article 10 :

La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

La signature du présent règlement implique l'entière acceptation des clauses qui y sont mentionnées ainsi que l'engagement de leurs exécutions.

Fait àLe.....

Nom et Prénom.....

Déclare accepter le règlement ci-dessus

Signature :